

Papeete le, 20 février 2014

## **Communiqué de Monsieur Edouard FRITCH**

Monsieur Edouard Fritch confirme qu'il a été mis en examen mercredi matin pour « *détournement de fonds publics* » du fait que la commune de Pirae, sous sa mandature, n'a pas recouvré la fourniture de l'eau à une partie du lotissement Erima sur la commune d'Arue.

Monsieur Edouard Fritch conteste cette mise en examen, tant les faits qui lui sont reprochés ne paraissent pas fondés.

Monsieur Edouard Fritch s'étonne, en premier lieu, que sa convocation devant le juge, pour des faits anciens et connus de tous, ait précisément lieu à la veille des élections communales, alors qu'il est candidat dans la commune de Pirae, et que l'instruction trouve son origine, non pas seulement dans le rapport de la chambre territoriale des comptes sur la gestion de la commune de Pirae (qui date de 3ans), mais dans une "dénonciation anonyme" déposée il y a plus de 10 ans désormais.

Il s'étonne également que sa mise en examen ait été mise à la disposition du public dans les heures qui ont suivi sa rencontre avec le juge, en violation du secret de l'instruction.

Monsieur Edouard Fritch s'étonne par ailleurs qu'on lui reproche d'avoir alimenté une résidence qui appartiendrait à M. Gaston Flosse, alors même que la fourniture d'eau, antérieure de pratiquement 20 ans à sa mandature, concerne un lotissement entier. Faut-il comprendre que la commune de Pirae pouvait alimenter les autres résidences dont les propriétaires ne sont pas, à juste titre, poursuivis pour recel ou complicité de détournement de fonds publics ?

Il convient également de replacer les choses dans leur contexte.

A son entrée en fonction, la situation qui lui a valu une mise en examen existait depuis pratiquement 20 ans.

La fourniture d'eau par la commune de Pirae à des habitants d'Arue n'a rien d'extraordinaire – et n'est d'ailleurs contestée par personne - puisqu'à l'époque où ont été faits les branchements, la commune d'Arue était alimentée par les communes de Mahina et Pirae, notamment pour subvenir aux besoins du CEP et des militaires stationnés au camp d'Arue.

Le lotissement d'Erima, lui, n'est alimenté par la commune d'Arue que depuis le 18 novembre 2011, date à laquelle la fourniture d'eau par Pirae a cessé.

Monsieur Edouard Fritch est donc totalement serein sur l'issue judiciaire de ce dossier. Il souligne d'ailleurs qu'il a répondu à la convocation du juge, annulant ainsi un déplacement programmé à Paris pour assister à la commission des lois de l'Assemblée nationale le même jour.